

Afférents au Conseil Syndical	en exercice	Présents
-------------------------------------	-------------	----------

51	51	26
----	----	----

Date de la convocation :

04/03/2025

Date d'affichage

04/03/2025

Vote :**Abstention :** /**Pour :** 28**Contre :** /**Séance du mardi 11 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Honorine DUBIEF – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Thierry MINET – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Jean-Louis ROUMANEIX – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Pascal JEANNIARD – Sébastien DELACOUR (pouvoir à M. BELORGEY) – Alain BECQUET (pouvoir à M. DUBIEF)

Étaient absents : Dominique CAIRE – Yves EUVRARD – Laurence JACOTOT – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Jean BUFFENOIR – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Jocelyne LECLERC – Henri MAUCHAMP – François LORENZI – François VARIOT – Rachel BARBIER

N° 01/2025

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président

Les délégués sont informés de la décision suivante :

- **Décision du Président 2024-05:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux d'accès et d'équipements à prévoir sur le nouveau forage de Pagny-le-Château ;

Considérant la proposition du bureau d'étude VERDI pour le suivi de ces travaux ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de VERDI d'un montant de 8 190 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL :**

- **PREND ACTE** de la décision prise telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 11 mars 2025
Le Président, Sébastien BELORGEY